



Rapport de gestion

Fondation la Maison Azur

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Rapport du Conseil de Fondation

Année 2022

Août 2013... Première réunion d'un groupe de travail appelé à discuter de l'opportunité et de la possibilité d'ouvrir en Valais un établissement de soins palliatifs spécialisés non hospitalier. En l'absence de cadre politique sanitaire, de modalités de financement, de reconnaissance de la nécessité de besoins spécifiques intermédiaires dans le domaine des soins palliatifs, il fallait la foi des uns, et la volonté de tous pour surmonter les obstacles. Une vraie gageure et 9 ans de travail, de négociations, de doutes et d'espoirs.

Juillet 2022... Inauguration de La Maison Azur, en présence de M. le Conseiller d'Etat Mathias Reynard, du président de la ville de Sion M. Philippe Varone, du professeur Eric Bonvin, directeur général de l'Hôpital du Valais et aussi de Mgr Jean Marie Lovey, évêque du diocèse de Sion et des Sœurs Hospitalières, propriétaires du bâtiment mis à disposition pour ce projet.

L'énumération de ces diverses personnalités serait fastidieuse, si elle ne reflétait pas les valeurs profondes de La Maison Azur, un lieu de soins, et aussi un lieu de vie, de valeurs auxquelles peuvent se référer autant la médecine, que le politique et la foi. Nous nous permettons de citer ici deux extraits des interventions, lors de cette inauguration, du professeur Eric Bonvin et de Mgr Jean-Marie Lovey, qui, avec des points de vue très différents expriment le même regard sur ce que sont les soins palliatifs :

Professeur Eric Bonvin : *« Les soins palliatifs ont aujourd'hui leur raison d'être lorsque les traitements de la maladie ont échoué et qu'il ne reste que le soin pour soulager le patient. Les soins palliatifs sont aux confins de la médecine, tout comme l'est aujourd'hui le soin du patient qui, dans notre médecine et nos hôpitaux, a été totalement occulté par le seul traitement de la maladie.*

Les soins palliatifs deviennent le sanctuaire de la relation de soin, qui disparaît de plus en plus de notre système sanitaire, et nous vous devons à cet égard une grande reconnaissance pour savoir préserver la relation humaine qui soigne. Merci de préserver l'âme de la médecine ! »

Mgr Jean-Marie Lovey : *« Du temps de Nicolas Rollin, à Beaune, (L'hospice de Beaune est la maison mère des sœurs hospitalières) comme du temps de Mme Isabelle Millioud, à la Maison Azur, --puisque je la cite— il ne s'agissait pas de créer une maison de mort, mais une maison de vie. Cette œuvre a été conçue pour accompagner les malades afin qu'ils puissent de toutes les forces qui leur restaient envisager l'entrée dans une vie au-delà de celle qu'ils allaient quitter. Je souhaite que nos Hospices du chemin Pellier, en prenant le relais de ce que vous avez su transmettre, garde vivant le charisme des sœurs hospitalières. Ainsi la Maison Azur répondra à ce besoin vital de notre société d'une plus grande humanisation. »*

Préserver l'âme de la médecine et prendre le relais du charisme et de la tradition d'accueil et de soins des sœurs hospitalières, c'est à la fois un honneur et une mission de vaste envergure qui nous est confiée au travers de ces deux messages. Le conseil de Fondation et l'ensemble du personnel de la Maison Azur s'engagent à faire le possible, et même un peu plus, pour se montrer digne de la confiance qui nous est accordée.

Dès le lendemain de l'inauguration, les premiers patients ont été accueillis à La Maison Azur. Un autre grand moment d'émotion. Depuis ce jour et jusqu'à fin décembre 54 hommes et femmes y ont été reçus, pour un séjour de quelques jours à quelques semaines. Quelques-uns ont repris des forces et ont pu rentrer à domicile, d'autres ont été transférés sur d'autres institutions et la plupart se sont éteints paisiblement, entourés de l'amour de leur famille et du personnel. Pour tous, patients et familles, le passage à La Maison Azur a été un moment de sérénité, ponctué de sourires, et même de rires, un moment de vie intense...

Si La Maison Azur existe, c'est aussi parce que de nombreuses personnes et instances ont cru à ce projet et ont apporté un soutien souvent discret mais efficace. Impossible de citer tout le monde, mais nous aimerions faire quelques mentions particulières :

- Au Service et au Département de la Santé publique et au Conseil d'Etat qui nous ont reçus et écoutés chaque fois que nous en avons besoin, et surtout qui ont su lever efficacement les obstacles politiques, juridiques, réglementaires et financiers que nous rencontrons.

- A l'Hôpital du Valais, et tout particulièrement aux Dr Eric Bonvin, directeur général, et May Monney, médecin cheffe du Service de Médecine Palliative de l'Hôpital du Valais romand à Martigny—qui nous ont toujours soutenus et permis l'établissement d'une convention de collaboration entre l'Hôpital et La Maison Azur, convention qui assure la place de cette nouvelle structure dans le dispositif sanitaire valaisan.

- Aux Sœurs Hospitalières de Sion, qui ont osé se remettre en question et transmettre la mission d'accueil et de soins qu'elles portaient depuis 5 siècles à une institution non religieuse intégrée à la planification sanitaire cantonale.

- Aux membres du Conseil de Fondation, bénévoles, qui, depuis 10 ans, n'ont jamais compté les heures de séances, de commissions, de rendez-vous et de démarches multiples pour assurer l'avancement du projet, avec une mention particulière pour Isabelle Millioud, qui en a été l'initiatrice et l'insurmontable cheville ouvrière.

- Et bien sûr, sans le soutien de la Loterie romande, de nombreuses fondations suisses, valaisannes et étrangères, sans les communes de la région sédunoise, sans les dons importants ou modestes de personnes privées, rien de tout cela n'aurait été possible. Merci à tous !

Pour le Conseil de Fondation

Marcel Maurer
Président

Stéphane Claivaz
Secrétaire



Rapport de l'Association des Amis de La Maison Azur

Année 2022

Créée en septembre 2020, l'association est animée par un comité de six membres, présidé par Jean-Daniel Barman. Dès sa constitution, elle s'est positionnée en appui de La Maison Azur, de sa direction et de son Conseil de Fondation. Fin 2022, elle compte quelque 200 membres.

L'association privilégie l'aide aux patients et à leurs familles. Son objectif principal consiste à soutenir directement les personnes présentant des besoins non couverts par l'assurance-maladie et dans l'impossibilité d'être autofinancés. Elle finance également certains équipements favorisant le bien-être des patients au sein de l'établissement. Elle a, par exemple, financé l'achat de mobilier pour la salle de physiothérapie ou permis la concrétisation du projet de décoration des chambres et espaces de vie de La Maison Azur.

Elle répond directement aux demandes émanant de la direction ou filtrées par cette dernière, du Conseil de Fondation, voire de proches de l'institution. Dans le futur, l'association pourrait participer à certains projets de développement en proposant des événements spéciaux susceptibles d'apporter des ressources financières complémentaires.

Elle tient à promouvoir les activités de La Maison Azur, élément complémentaire essentiel du dispositif valaisan de soins palliatifs. Son rayonnement en sera d'autant plus grand grâce au travail de communication et à l'appui de ses membres dont le rôle est des plus précieux.

Vous pouvez rejoindre l'association des Amis de La Maison Azur en remplissant une demande d'adhésion sur le site www.lamaison-azur.ch. Un feuillet de présentation vous sera adressé.

Pour l'Association des Amis de la Maison Azur

Jean-Daniel Barman
Président



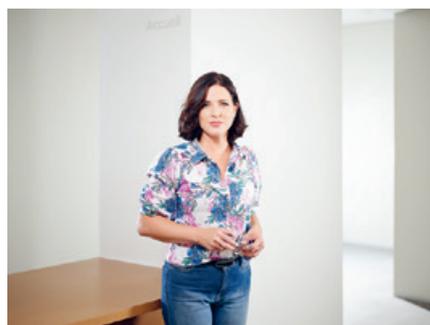
Le mot de la Direction

Année 2022



Patrick Müller

Responsable Administratif / Co-Directeur



Agnieszka Grosjean-Bagnoud

Infirmière-Cheffe / Co-Directrice

Après des années de planification et près de deux ans de travaux de rénovation, la Maison Azur a été inaugurée le 1^{er} juillet 2022. Le chemin a été long et parfois semé d'embûches, mais nous avons pu atteindre notre but. La première maison de soins palliatifs spécialisés du Valais romand a enfin pu ouvrir ses portes.

Entre le début des travaux en 2020 et l'inauguration en 2022, tout était à faire. L'ancien couvent des Sœurs Hospitalières, qui se situe dans le quartier de la Sitterie à Sion, a été totalement rénové et réaménagé et l'équipe interdisciplinaire aujourd'hui en place a dû être constituée. Le Conseil de Fondation de la Maison Azur et plus particulièrement sa commission de construction a supervisé les travaux de rénovation et l'équipe dirigeante s'est occupée des différents engagements. Aujourd'hui, la Maison Azur peut compter sur une équipe interdisciplinaire forte de 30 professionnels aguerris et motivés qui œuvrent chaque jour auprès de nos patients. La Maison Azur peut également compter sur le soutien de près de 40 bénévoles, sur l'Association des Amis de la Maison Azur ainsi que sur tous les généreux donateurs.

Au nom de la direction, nous tenons à remercier sincèrement tout le personnel de la Maison Azur pour son dévouement, son professionnalisme et sa passion. Il est le pilier de notre maison, et nous sommes profondément reconnaissants de sa contribution inestimable.

Les bénévoles, par leur générosité et leur volonté de consacrer de leur temps à notre cause, ont également joué un rôle essentiel dans la réalisation de notre mission. Leur présence attentive, leur écoute bienveillante et leur aide ont apporté un soutien supplémentaire et un réconfort précieux aux patients et à leurs familles.

Nous félicitons toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de ce merveilleux projet devenu réalité. Ensemble, nous continuons à offrir des soins palliatifs spécialisés avec humanité, dignité et respect.

Chiffres-clés 2022



1'308 JOURNÉES DE SOINS



54 PATIENTS



46 DÉPARTS DONT 38 DÉCÈS

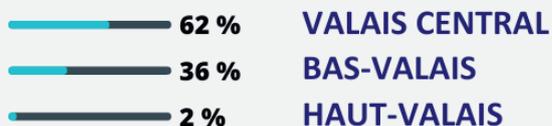
72%

TAUX D'OCCUPATION

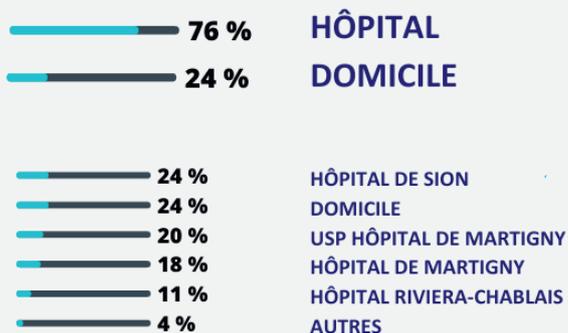
23 jours

MOYENNE DE SÉJOUR

Répartition géographique des patients



Provenance des patients





Fondation la Maison Azur Sion

Comptes annuels
31 décembre 2022

Sommaire

Tableau 1	Bilans aux 31 décembre 2022 et 2021
Tableau 2	Comptes de résultat des exercices 2022 et 2021
Tableau 3	Annexe aux comptes annuels

Fondation La Maison Azur - Sion

Tableau 1

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE (en CHF)	Notes	2022	2021
ACTIF			
ACTIF CIRCULANT			
Caisse		1'314	0
Banque BCVs		571'551	1'258'682
Banque BCVs - compte construction		60'509	2'713'388
Trésorerie	11	633'374	3'972'070
Créances envers les pensionnaires		83'739	0
Créances résultant de livraisons et de prestations de services		83'739	0
Stocks	12	9'398	0
Actifs de régularisation		994'217	0
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		1'720'727	3'972'070
ACTIF IMMOBILISÉ			
Rénovation d'immeuble d'exploitation en cours		7'531'991	3'286'612
Dons affectés rénovation d'immeuble d'exploitation		-2'382'500	-1'587'000
Dons affectés rénovation d'immeuble d'exploitation, Loterie Romande		-2'496'473	-1'500'000
Fonds d'amortissement des rénovations d'immeuble d'exploitation		-26'530	0
Immobilisations corporelles	13	2'626'489	199'612
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		2'626'489	199'612
TOTAL DE L'ACTIF		4'347'215	4'171'682
PASSIF			
CAPITAUX ETRANGERS			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		130'029	1'641
Passifs de régularisation		62'334	2'640
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		192'362	4'281
Prêt		1'000'000	1'000'000
Dettes à long terme		1'000'000	1'000'000
Emprunts hypothécaires		3'000'000	3'000'000
Dettes à long terme portant intérêt	10	3'000'000	3'000'000
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		4'000'000	4'000'000
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS		4'192'362	4'004'281
CAPITAUX PROPRES			
Capital		50'000	50'000
Bénéfice reporté		117'401	108'314
Résultat de l'exercice		-12'548	9'087
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		154'853	167'401
TOTAL DU PASSIF		4'347'215	4'171'682

Fondation La Maison Azur - Sion

Tableau 2

COMPTES DE RESULTAT DES EXERCICES (en CHF)	Notes	2022	2021
Produits des prestations LAMal		973'880	0
Subventions contonales et communales		310'950	0
Taxe de pension et autres prestations aux résidents		19'426	0
Autres prestations à des tiers et cafétéria		15'368	0
Autres prestations au personnel		14'206	0
Autres produits d'exploitation		840	0
Pertes sur débiteurs		-225	0
Produits extraordinaires, exceptionnels		163	0
Dons, exploitation		100'668	41'170
Produits d'exploitation		1'435'276	41'170
Charges de matériel		-15'426	0
Charges alimentaires		-52'709	0
Matériel, ménage et nettoyage		-24'753	0
Frais d'animation		-119	0
Charges du personnel		-954'627	-990
Charges sociales		-183'367	0
Autres charges du personnel		-34'192	-7'329
Prestations de tiers / temporaires		-55'010	0
Charges d'entretien		-19'224	-1'440
Charges d'énergie		-7'759	0
Assurances, droits et autorisations		-16'942	0
Charges d'administration et informatique		-47'634	-22'098
Autres charges d'exploitation		-7'710	-150
Amortissements		-26'530	0
Charges d'exploitation		-1'446'003	-32'005
RESULTAT D'EXPLOITATION		-10'726	9'165
Charges financières		-1'822	-79
RESULTAT ORDINAIRE		-12'548	9'087
Dons, rénovation immeuble d'exploitation	10	1'791'973	212'000
Utilisation de dons pour la rénovation d'immeuble d'exploitation	10	0	2'043'992
Attribution de dons pour la rénovation d'immeuble d'exploitation	10	-1'791'973	-2'255'992
RESULTAT NET		-12'548	9'087

Tableau 3

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en CHF)

1. Forme juridique et siège social

La Fondation La Maison Azur est une fondation dont le siège social se trouve à Sion, régie par ses statuts ainsi que par les articles 80 et suivants du Code civil suisse.
Elle a été inscrite au Registre du commerce le 22 octobre 2018, sous le numéro de registre CHE-463.896.391.

2. But

La création à Sion d'une maison de soins palliatifs, l'exploitation dudit établissement, la promotion en général des soins palliatifs, par des actions de sensibilisation (cf. statuts pour but complet).
La Fondation a débuté son exploitation au 1er juillet 2022.

3. Adresse de correspondance

Chemin de Pellier 4a, 1950 Sion

4. Autres charges d'exploitation

Statuts du 27 septembre 2018

5. Liste des personnes composant le Conseil de fondation et mode de signature au 31.12.2022

Maurer Marcel	Président	Signature collective à deux
Millioud Isabelle	Vice-présidente	Signature collective à deux
Crettol-Jäggi Monica	Membre et trésorière	Signature collective à deux
Claivaz Stéphane	Membre et secrétaire	Signature collective à deux
Biner Bradley Catherine	Membre	Signature collective à deux
Crettex Reber Eveline	Membre	Sans droit de signature
Darioli Simon	Membre	Sans droit de signature
Meichtry-Gonet Chiara	Membre	Sans droit de signature
Roduit Yann	Membre	Sans droit de signature

Peuvent être invités aux séances

Grosjean-Bagnoud Agnieszka	Voix consultative	Signature collective à deux
Müller Patrick	Voix consultative	Signature collective à deux

6. Organe en charge de la comptabilité

La comptabilité est tenue par le service administratif de la Maison Azur.

7. Organe de révision

Fiduciaire Fidag SA, succursale de Sierre, Avenue du Rothorn 5, 3960 Sierre.

8. Autorité de surveillance

Département de la sécurité, des institutions et du sport (DSIS) du Canton du Valais.

9. Exonération fiscale

La Fondation la Maison Azur est exonérée des impôts sur le bénéfice, le capital, les successions et donations.

10. Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (articles 957 à 962 CO).

En raison de la mise en exploitation de la Fondation courant 2022, la présentation des comptes a été adaptée. Dès lors, la présentation des comptes 2021 a été modifiée en conséquence.

Fondation La Maison Azur - Sion

Tableau 3

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (en CHF)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.
L'amortissement est calculé sur la durée du droit de superficie distinct et permanent.

Fonds affectés

Les dons affectés à la rénovation du bâtiment sont comptabilisés en recettes, puis attribués aux fonds affectés et portés en diminution du coût de rénovation en fonction de l'avancement.

Les dettes

A défaut d'indications contraires dans leur libellé, les dettes ne portent pas intérêt.

En raison de valeurs arrondies, les additions des chiffres qui précèdent peuvent varier d'une à deux unités.

11. Trésorerie	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	1'315	0
Banque	571'551	1'258'682
BCVs compte construction	60'509	2'713'388
	633'375	3'972'070

12. Stocks	31.12.2022	31.12.2021
Stock marchandises alimentaires	7'194	0
Stock matériel médical	2'204	0
	9'398	0

13. Immobilisations			
Investissements			
Désignation	Valeur au 01.01.2022	Mouvements	Total
Rénovation bâtiment en cours	3'286'612	4'245'380	7'531'992
Dons affectés à la rénovation	-1'587'000	-795'500	-2'382'500
Dons affectés à la rénovation, LoRo	-1'500'000	-996'473	-2'496'473
Fonds d'amortissement rénovations		-26'530	-26'530
	199'612	2'426'877	2'626'489

14. Dettes envers les institutions de prévoyance	31.12.2022	31.12.2021
	12'028.50	0.00

15. Nombre de collaborateurs	31.12.2022	31.12.2021
Fourchette des emplois à plein temps en moyenne annuelle	<250	0

16. Actifs gagés pour propre compte	31.12.2022	31.12.2021
Cédule hypothécaire de registre de CHF 3'000'000.-, en faveur de la BCVs en 1er rang sur le DSDP (17007) de la commune de Sion (idem 2021).		

17. Autre information prescrite par la loi	31.12.2022	31.12.2021
	Néant	Néant

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au conseil de fondation de la Fondation la Maison Azur, à Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexe) de votre fondation pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022. Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été soumis à un contrôle restreint et audités par un autre organe de révision, qui a exprimé dans son rapport du 31 mars 2022 une opinion non modifiée sur ces comptes annuels.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques, ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne, ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas constaté d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation, aux statuts et au règlement de la fondation.

Fiduciaire FIDAG SA

Anne-Laure Rey
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

Raphaël Pianta
Expert-réviser agréé

Sierre, le 28 mars 2023
Exemplaire numérique

Annexes : comptes annuels et proposition concernant l'emploi du bénéfice



